

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

ANNEXE 4

INFORMATIONS GENERALES STAGES

A conserver par la famille

A rendre au Professeur Principal

A rendre à la Vie Scolaire

A rendre au secrétariat

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit en classe de **CAP agricole SAPVER en 1^{ère} année.**

Dans le cadre de sa formation, il est amené à faire des **périodes de formations en milieu professionnel (PFMP) obligatoires** pour présenter son diplôme.

En 1^{ère} année : 2 périodes de FMP sont fixées aux dates suivantes :

- **PFMP 1 : 3 semaines** du lundi 04 décembre au samedi 23 décembre 2023
- **PFMP 2 : 3 semaines** du lundi 17 juin au vendredi 05 juillet 2024

Sur cette première année de formation, votre enfant doit effectuer obligatoirement ces périodes de formations en milieu professionnel dans les **deux champs de compétences** du diplôme : **une en service à la personne et une en accueil-vente.**

Nous vous indiquons les lieux de PFMP possibles afin que votre enfant puisse effectuer ses recherches :

- **Services aux personnes (effectuer des tâches et communiquer avec l'usager soit auprès de personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants)**

⇒ EHPAD, maison de retraite, résidence autonomie, cantine scolaire, crèche, Multi-Accueil, maison d'assistantes maternelles (MAM), hôpital, cuisine de collectivité, accueil de loisirs sans hébergement (centre de loisirs), centre socio culturel, école maternelle (convention auprès de la mairie et stage avec l'ATSEM) ...

- **Accueil-vente (maintenir le rayon en état marchand et accompagner le client dans son acte d'achat, dans un commerce de denrées périssables ou non)**

⇒ Boulangerie, pâtisserie, fleuriste, primeur, épicerie d'alimentation générale, traiteur, fromagerie /crèmerie, horticulteur, restaurant ou en restauration rapide (service uniquement), magasin de producteurs, magasins textile/chaussures/accessoires de beauté....

Les terrains de PFMP possibles étant fortement sollicités sur le secteur, **nous vous invitons à faire les recherches dès à présent.**

Vous trouverez ci-joint les **conventions de PFMP**. Ces dernières sont à remplir par l'entreprise et à ramener et/ou à renvoyer à l'établissement pour la rentrée 2023.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons un excellent été.

Cordialement.

L'équipe pédagogique de CAP agricole SAPVER